



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PERMIS D'AMENAGER SOLLICITE PAR LA SAS BEL AIR LAND, POUR L'EXTENSION DU CAMPING PARADIS « DOMAINE DE BEL AIR » A LANDUDEC, PORTANT LE NOMBRE D'EMPLACEMENTS DE 197 A 284

COMMUNE DE LANDUDEC

Par arrêté municipal du jeudi 10 avril 2025 a été prescrite une enquête publique, d'une durée de 32 jours consécutifs, **du mardi 29 avril 2025 à 9h00 au vendredi 30 mai 2025 à 16h30**, préalable au Permis d'aménager n° 291082500001 sollicité par la SAS Bel Air Land, pour l'extension du camping « Paradis - Domaine de Bel Air », à Landudec, portant le nombre d'emplacements de 197 à 284.

Cet avis et les informations relatives au dossier sont également mis en ligne sur le site internet de la Commune de Landudec à l'adresse suivante : <https://www.landudec.bzh/les-enquetes-publiques/>

Monsieur Patrice ROUAT, officier supérieur de la marine nationale en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant peut être nommé après interruption de l'enquête.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Landudec :

- Mardi 29 avril 2025 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 7 mai 2025 de 14h00 à 16h30
- Jeudi 15 mai 2025 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 30 mai de 14h00 à 16h30

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) est consultable à la mairie de Landudec, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit

du Lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h00

Une version électronique du dossier est également consultable sur un poste informatique à la mairie de Landudec aux jours et heures d'ouverture habituels au public, et sur le site internet de la Commune de Landudec à l'adresse suivante : <https://www.landudec.bzh/les-enquetes-publiques/>

Toute information relative au projet peut être demandée à M BOURGOIN, représentant ALPHACAMPING, porteur du projet. (Courriel : d.bourgoin@alphacamping.fr)

Toute personne peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête, du mardi 29 avril 2025 à 9h00 au vendredi 30 mai 2025 à 16h30, aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public, sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à la mairie de Landudec ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Landudec – 1 Place de la Mairie – 29710 Landudec ou par voie électronique, en précisant l'objet de l'enquête publique à l'adresse suivante : consultations.landudec@gmail.com

Seules les observations et propositions exprimées entre le **mardi 29 avril 2025 à 9h00 et le vendredi 30 mai 2025 à 16h30** sont recevables.

Une copie du rapport et des conclusions sera déposée à la mairie de Landudec pour y être tenue à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de la Mairie de Landudec à l'adresse suivante : [https://www.landudec.bzh/les-enquetes-publiques.](https://www.landudec.bzh/les-enquetes-publiques/)

À l'issue de la procédure, le Maire de la Commune de Landudec est l'autorité compétente pour instruire et statuer sur le permis d'aménager, cité à l'article 1 du présent arrêté.